

## CHARTRE DES BONNES PRATIQUES DE LA TELEPHONIE MOBILE

Les téléphones mobiles font partie de notre quotidien depuis les années 90 et procurent toujours plus de services, confort et sécurité. De nombreuses innovations apportent une meilleure qualité de communication et de nombreuses applications nouvelles telles qu'Internet, vidéo, jeux, ou télévision.

Cette charte décrit les engagements des constructeurs pour apporter les meilleurs produits et services aux utilisateurs et encourager le bon usage du téléphone mobile dans la vie quotidienne.

### Les constructeurs s'engagent à

- ✚ Maintenir une politique responsable de communication envers le public et les consommateurs
- ✚ Sensibiliser les parents sur le bon usage des téléphones mobiles par les enfants
- ✚ Informer les utilisateurs sur le respect :
  - des exigences en matière de sécurité routière : ne pas tenir le téléphone à la main au volant et laisser la messagerie répondre
  - des recommandations d'usage dans les avions, les hôpitaux et les stations services
  - des consignes concernant les interactions possibles avec certains appareils médicaux électroniques
  - de l'environnement sonore dans les lieux publics
- ✚ Mener une politique responsable en matière d'environnement, notamment en ce qui concerne la conception des produits, leur récupération et leur recyclage
- ✚ Informer le consommateur sur le [DAS](#) (ou SAR en anglais), qui caractérise l'exposition maximale aux ondes radio, et les précautions d'utilisation<sup>1</sup>
- ✚ Apporter leur concours à des organismes indépendants ayant pour objet de parfaire les connaissances concernant la santé et les radiofréquences par des programmes de recherche et de diffusion d'informations scientifiques
- ✚ Développer des moyens techniques et d'information pour dissuader les auteurs de vols de mobiles
- ✚ Répondre, dans les meilleurs délais, aux questions des utilisateurs

Cette charte a été adoptée par le Gitep TICS le 8 février 2007, qui regroupe une trentaine d'entreprises du domaine de l'industrie des technologies de l'information, de la communication et des services associés (TICS), sur proposition du « Forum des Constructeurs Radio Mobiles et sans fil » (FORRAM) qui comprend : Alcatel-Lucent, EADS, Ericsson France, Motorola SAS, Nokia France SA, Sagem Communication, Samsung Electronics France, Siemens, Sony Ericsson et T&A Mobile Phones SAS.

---

<sup>1</sup> Le « Projet Champs Electromagnétiques » de l'OMS rappelle, dans son aide-mémoire N°193 que : *“l'état actuel des connaissances scientifiques ne justifie pas que l'on prenne des précautions particulières pour l'utilisation des téléphones mobiles. En cas d'inquiétude, une personne pourra choisir de limiter son exposition – ou celle de ses enfants – aux RF en abrégant la durée des communications ou en utilisant l'option « mains libres » permettant d'éloigner l'appareil de la tête et du corps.”*